

2008 - 01

## FIRE TECHNOTE

## NOTE TECHNIQUES DES INCENDIE

**From:** Technical Inspection Services  
**Date:** July 2008  
**Subject:** **Fire pumps for Residential Facilities – Special Care Home / Community Residences**

Special Care Homes and Community Residences that require the installation of a fire pump, in order to meet sprinkler requirements, shall conform to the following:

The fire pump and associated equipment shall be ULC listed.

The fire pump installation shall incorporate a test header.

The room that houses the fire pump shall be separated from the remainder of the building by minimum 1 hour fire rated construction.

The room housing the electrical entrance shall be separated from the remainder of the building by minimum 1 hour fire rated construction. If electrical transmission lines from the electrical entrance to the fire pump room are installed in areas outside the electrical room and fire pump room, the transmission lines shall be protected from the remainder of the building by minimum 1 hour fire rated construction.

Requirements of Fire Technotes #2006-03, #2006-05 and #2006-06 shall be followed as part of the design.

**Origine :** Services d'inspection technique  
**Date :** Juillet 2008

**Objet :** **Pompes à incendie pour établissements résidentiels (foyers de soins spéciaux et résidences communautaires)**

L'installation d'une pompe à incendie dans un foyer de soins spéciaux ou une résidence communautaire doit respecter les critères suivants afin d'être conforme aux exigences relatives aux gicleurs :

La pompe à incendie et l'équipement connexe doivent être homologués par l'ULC.

L'installation de la pompe à incendie doit comprendre une tête d'essai.

La salle où se trouve la pompe à incendie doit être séparée du reste du bâtiment par une construction coupe-feu ayant un degré de résistance au feu d'au moins une heure.

La salle où se trouve l'entrée électrique doit être séparée du reste du bâtiment par une construction coupe-feu ayant un degré de résistance au feu d'au moins une heure. S'il y a des lignes de transmission entre l'entrée électrique et la salle de la pompe à incendie à l'extérieur du local de service électrique et de la salle de la pompe à incendie, celles-ci doivent être isolées du reste du bâtiment par une construction coupe-feu ayant un degré de résistance au feu d'au moins une heure.

Le plan doit être conforme aux exigences décrites dans les bulletins 2006-03, 2006-05 et 2006-06 du prévôt des incendies.